

OFFRE D'EMPLOI

RESPONSABLE DU SECTEUR ACCUEIL DE LOISIRS 2-6 ANS – H/F

I. MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

Mission principale :

Le responsable du secteur des accueils de loisirs maternels H/F est chargé d'encadrer et organiser le secteur des accueils de loisirs maternels et les équipements rattachés à sa responsabilité. Il évalue et rend compte du fonctionnement de son secteur. Il assure la coordination du projet éducatif dans les accueils de loisirs maternels et participe au pilotage des projets du secteur Enfance en lien avec le Responsable des accueils de loisirs élémentaires. Il contribue à promouvoir en tout temps les valeurs de la République (Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité) avec pertinence en fonction des contextes de rencontres et d'animations.

Missions :

1. Piloter l'organisation et la gestion des accueils de loisirs et des temps périscolaires maternels **(40% du poste)**
2. Participer au développement de la continuité éducative en lien avec la communauté scolaire **(20% du poste)**
3. Coordonner des actions et des projets liés à l'Enfance en partenariat avec le secteur élémentaire, les services municipaux, les associations, les institutions et les écoles **(15% du poste)**
4. Gérer les aspects administratifs et comptables du secteur des accueils de loisirs maternels **(25% du poste)**

Mission 1 : Piloter l'organisation et la gestion des accueils de loisirs et des temps périscolaires maternels

- Assurer le pilotage du secteur maternel en lien avec 2 chargés de mission dans une dynamique collaborative de co-construction et d'évaluation des missions
- Superviser le recrutement, la formation et l'encadrement des équipes des accueils de loisirs maternels.
- Manager les directeurs d'accueils de loisirs et les accompagner dans la réalisation de leurs projets
- Favoriser une politique de recrutement efficace
- Valoriser et communiquer les actions du secteur notamment auprès des familles.
- Elaborer les équipes de l'année et des vacances scolaires
- Elaborer et assurer le suivi des tableaux annuels des permanents CLAVIM
- Se montrer présent auprès des équipes sur le terrain

Mission 2 : Participer au développement de la continuité éducative en lien avec la communauté scolaire :

- Etre le référent de tous les partenaires sur l'école et les Accueils de loisirs maternels
- Instaurer une dynamique de travail entre les différents acteurs
- Gérer les relations avec les familles et faire remonter en direct leurs remarques ou demandes
- Rencontrer les partenaires institutionnels (directeurs d'école, enseignants), les représentants des parents d'élèves les dans le cadre des conseils d'école ou et les familles en cas de besoin.
- Contribuer à la construction et à la déclinaison du projet éducatif
- Coordonner les accueils adaptés concernant les enfants porteurs de handicap

Mission 3 : Coordonner des actions et des projets liés à l'Enfance en partenariat avec le secteur élémentaire, les services municipaux, les associations, les institutions et les écoles

- Participer à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, et notamment à l'élaboration du projet pour le CLAVIM et de ses incidences.
- Assurer la programmation, la coordination et la participation aux animations, projets et manifestations liés à l'enfance, notamment les Semaines Isséennes des Droits de l'Enfant
- Participer aux projets de construction et de restructuration des accueils de loisirs dans les écoles et aux futurs équipements dédiés à l'Enfance.
- Contribuer à la mise en œuvre des nouvelles actions

Mission 4 : Gérer les aspects administratifs et comptables du secteur Enfance

- Garantir l'application des procédures de sécurité
- Gérer la paie des animateurs en contrat d'usage
- S'assurer de la conformité des contrats des animateurs en contrat d'usage
- Suivre le budget du secteur Enfance.
- Tenir à jour le tableau de bord du secteur maternel
- Evaluer l'action du secteur et réaliser le bilan d'activité annuel
- Se tenir informé de l'évolution des politiques publiques de l'Enfance.
- Assurer le suivi des titre restaurant pour les personnels du secteur enfance.
- Suivre les dispositifs enfance (CAF, SDJES, ASE...)

II. DELEGATION ET LIENS

Toutes ces missions et responsabilités sont déléguées au Responsable des accueils de loisirs maternels H/F par l'Association CLAVIM, représentée par le Directeur Enfance H/F et sous l'autorité du Directeur Général du CLAVIM.

III. DIPLÔMES ET COMPETENCES REQUIS SUR LE POSTE

Niveau de formation souhaité :

Diplômes de niveau I et II : Diplôme d'État dans le secteur de l'animation (DESJEPS)
ou diplômes universitaires (Master ou licence en Sciences sociales, sciences humaines, sciences de gestion)

Expériences en management et dans l'animation exigées

Permis B souhaité

Savoir

- Connaissance du fonctionnement des associations.
- Connaissance de l'enfant d'âge maternel requise
- Connaissance du cadre légal et réglementaire de l'Education Nationale, de l'enfance
- Techniques de communication maîtrisées
- Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, PowerPoint, Outlook)

Savoir-faire

- Bon niveau d'expression écrite et orale
- Capacité au conseil en pédagogie, à l'évaluation
- Capacité à partager des idées et des points de vue
- Capacité à réagir aux situations d'urgence
- Capacité à impulser des changements et à motiver une équipe
- Expertise dans la mise en œuvre de projets

Savoir-être

- Aisance relationnelle
- Sens du travail en équipe et en réseau
- Aptitude à la négociation
- Sens de l'initiative et de l'organisation
- Grande réactivité et disponibilité
- Rigueur
- Ecoute et remise en question

Poste basé Issy-les-Moulineaux

Association CLAVIM
47 rue du Général Leclerc
92130 Issy-les-Moulineaux